

Après les crédits d'équipement et de fonctionnement, le gouvernement s'attaque aux salaires et aux pensions !

Côté crédits des EPST : y a du moins pire...

Le 14 mars, était publié le décret d'annulation d'une partie des crédits des ministères (crédits votés par le Parlement 4 mois plus tôt !) : 1,44 milliard d'euros de CP (crédits de paiement) annulés, dont 118 millions pour le Ministère de la Recherche, représentant 9,4 % des crédits hors salaires des organismes. A ces annulations, le gouvernement avait ajouté des mesures de gel qui devaient conduire à de nouvelles annulations d'ici la fin de l'année. Dans tous les Conseils d'Administration des EPST, les représentants élus du personnel ont été les plus virulents à protester contre ces mesures de réduction des crédits de la recherche. Des mobilisations se sont développées dans les laboratoires (à l'INSERM notamment) qui, avec les prises de position de quelques personnalités très médiatiques comme Axel Khan, ont conduit le gouvernement à faire quelque peu machine arrière : le 9 avril - veille du CA de l'INSERM - tombait un communiqué officiel de la Ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies, indiquant *« qu'aucune nouvelle annulation de crédits ne touchera les établissements publics de recherche (EPST) en 2003, et que les réserves de précaution ("gel") constituées voici quelques semaines sur leurs budgets sont entièrement levées »*. Le gouvernement ne va pas jusqu'à revenir sur les mesures d'annulation déjà prises mais se sent obligé de renoncer à les aggraver encore comme il en avait la ferme intention. Ce qui prouve une fois de plus qu'en se mobilisant on obtient des résultats !. Merci donc aux collègues de l'INSERM et du CNRS qui ont été les plus actifs (mais dont les organismes étaient aussi les plus touchés) pour mener ce combat qui a profité à tous les EPST.

Mais ce n'est pas le moment de relâcher la pression car le gouvernement n'a pas l'intention de s'arrêter là : dans sa recherche frénétique d'économies budgétaires pour honorer les promesses

démagogiques de réductions d'impôts de Chirac, il s'apprête à franchir un cran supplémentaire et à taper carrément dans les salaires et les pensions des fonctionnaires !

- Bercy a déjà dévoilé l'intention du gouvernement de ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite...
- Sous couvert de « réforme équitable des retraites », ce sont les salaires des fonctionnaires en activité qui vont baisser de 2,5 % (la retenue pour pension civile passant de 7,85 à 10,35 % du traitement), et également les pensions qui seront versées aux retraités (par modification des bases de calcul, et parce que beaucoup d'agents seront amenés à partir avant d'avoir pu acquérir le nombre d'annuités nécessaires - 40 ans, puis 41 ans, puis 42 ans, puis ... - pour bénéficier d'une retraite à taux plein).

Vous trouverez dans les pages suivantes le détail du dispositif que veut mettre en place le gouvernement ainsi que des simulations réalisées par notre **Union syndicale G10 - Solidaires** sur ses incidences. Nous voulons insister ici sur deux aspects :

- seuls pourront partir à la retraite avec une pension complète ceux qui auront cotisé 40 ans et plus ; quels sont ceux - et surtout quelles sont celles - compte-tenu de l'allongement des études, des périodes de chômage avant d'accéder à un premier emploi, des périodes d'interruption de travail ou de temps partiel pour élever ses enfants, qui auront encore la possibilité, dans ces conditions, de prendre leur retraite à 60 ans en ayant une pension complète ? Certes, la retraite à 60 ans sera encore un droit, mais à taux réduit ! Et dans la recherche, combien même pourront partir à la limite d'âge à 65 ans avec une pension complète ? Au moins parmi les chercheurs - et surtout les chercheuses - recruté(e) au mieux vers 28 / 30 ans (et qui ne pourront pas toujours faire valider leur période de thèse) il est sûr qu'il n'y en aura pas beaucoup !...

Feuille d'information publiée sous la responsabilité du bureau national du syndicat **SUD Recherche EPST**

- site web (en construction) :

<http://sud.recherche.free.fr/>

- pour nous écrire :
sud-contact@cemagref.fr

Faudra-t-il demander à travailler jusqu'à 70 ou 75 ans pour pouvoir bénéficier d'une retraite décente ? Et les jeunes pendant ce temps-là, à quel âge vont-ils pouvoir accéder à un premier emploi de titulaire ? Cette réforme des retraites soi-disant faite pour éviter aux jeunes générations d'avoir à supporter la charge croissante des retraites va surtout les laisser plus longtemps au chômage ou dans les petits boulots !

- en principe, quand on change les règles du jeu, les nouvelles règles ne sont pas rétro-actives. Eh bien, là, si : jusqu'à présent chaque année complète travaillée permettait à un fonctionnaire d'acquiescer 2 % de ses droits à la retraite de manière qu'au bout de 37,5 ans il ait atteint le taux maximum et qu'il puisse partir avec une retraite équivalente à 75 % de son traitement (à condition d'avoir aussi atteint 60 ans) ; à compter de 2008, chaque année travaillée ne « vaudra plus » que 1,875 % (pour obtenir le même taux plein de 75 % au bout de 40 ans), et ce **aussi bien pour les années déjà effectuées que pour celles qui restent à effectuer** ! Décidément, le gouvernement ne recule devant aucune entourloupe !...

Ne vous laissez pas abuser par le discours sur « l'équité » que répète inlassablement le gouvernement, et que reprennent les grands médias sans aucun esprit critique. Quand Raffarin invoque l'équité pour justifier les mesures régressives contre les fonctionnaires, c'est un argument de circonstance, à peu près aussi crédible que lorsque G. W. Bush prétend

que c'est pour apporter la démocratie à l'Irak qu'il est allé y faire la guerre ! Si le gouvernement se souciait réellement d'équité il n'aurait pas commencé par prendre des mesures fiscales (diminution de l'impôt sur la fortune, de l'impôt sur le revenu - pourtant le plus équitable de tous les impôts) qui avantagent ceux qui sont déjà les plus favorisés ; il s'attaquerait aux véritables injustices : le chômage, l'exclusion, les disparités de salaires hommes / femmes..., et il aurait à cœur de développer des services publics performants accessibles à tous.

En utilisant cette grosse ficelle de « l'équité », le gouvernement vise en fait à faire passer les fonctionnaires, aux yeux des salariés du privé (voire même si possible à leurs propres yeux !), pour des privilégiés s'accrochant à leurs privilèges au détriment du reste de la population. Il espère ainsi, que, soumis à cette intense pression morale, ils n'oseront pas se dresser pour refuser le plus formidable recul social qu'on leur ait jamais proposé. Et aussi, de manière plus fondamentale et pernicieuse pour l'avenir, le gouvernement vise à accréditer l'idée qu'il n'y a pas de logique spécifique propre à la Fonction Publique, qu'elle doit en toutes circonstances s'aligner sur le privé, considéré comme « LE » modèle de référence... Si on accepte d'entrer dans ce raisonnement, c'est le début de la fin du statut de la Fonction Publique...

Faites-vous votre propre opinion :

Sur notre site, vous trouverez des documents élaborés par le G10-Solidaires :
- des communiqués analysant et commentant au jour le jour l'actualité galopante sur ce dossier

- des fiches techniques très documentées pour « tout savoir » sur les retraites (qu'est-ce que la répartition ? , la retraite des fonctionnaires, la retraite des femmes, etc...)

~ **Et signez l'appel « Des retraites solidaires pour une société juste »** déjà signé par plus de 2000 personnes, citoyens, syndicalistes, militants associatifs... sur le site <http://www.appel-retraites.org>

- Réduction des crédits de la recherche et des autres ministères,
- réduction du nombre de fonctionnaires (sauf au Ministère de l'Intérieur... ouf),
- réduction de leurs salaires et pensions de retraite,
- nouvelles dégradations programmées des retraites du privé,
- déremboursement de médicaments, avant d'autres attaques sur la sécurité sociale qui se dessinent à l'horizon...

Toutes ces mesures ne sont pas les « courageuses » et « indispensables » réformes - les seules possibles ! - que tout le monde devrait accepter sans broncher : elles ne sont que la mise en application d'un choix politique bien précis, celui du « moins d'Etat, moins de budgets sociaux, place libre aux opérateurs privés », que les tenants du libéralisme pur et dur veulent imposer à toute la planète (pour la sauver, évidemment...).

D'autres choix, ne sacrifiant pas le progrès social et les services publics, sont possibles !

Seul un grand mouvement d'ensemble des salariés du public et du privé sera capable de les imposer.

Nous appelons les personnels de la recherche publique à y prendre toute leur part : le 13 mai, tous en grève et dans les manifestations !

le 27 avril 2003

Fonctionnaires : en grève générale le 13 mai, le 14 on continue !

C'est à grands coups de spots publicitaires (à budget illimité et confiés à une société privée), de grands shows télévisuels, de formations d'agents pour vendre à leurs collègues la réforme, que le gouvernement entend préparer l'opinion à une réforme drastique des systèmes de retraite des fonctionnaires. Sous prétexte d'harmonisation entre public et privé le gouvernement entend allonger la durée de cotisation à 40 ans pour le public, pour mieux permettre dès 2008 de rallonger progressivement la durée de cotisation pour tous, privé comme public. Après les travailleurs du privé qui commencent à subir les effets des mesures Balladur de 1993, ce sera au tour des fonctionnaires de goûter au régime draconien du libéralisme concocté par le Medef, et appliqué par le gouvernement.. Le 16 avril dernier, le gouvernement a annoncé, de façon très claire, les principales mesures pour sa réforme des retraites des fonctionnaires.

Les mesures annoncées par le gouvernement concernant les fonctionnaires sont les suivantes :

- allongement à 40 annuités de la durée de cotisation, mesure étalée de 2004 à 2008, à raison de 6 mois par an. Cet allongement induit une diminution des droits acquis par année, qui passent de 2% à 1,875% ($40 \times 1.875 = 75\%$).
- Instauration d'une décote (malus) de 3% par année manquante par rapport aux 40 annuités.
- Mise en place d'une " surcote " (bonus) de 3% par an pour ceux qui cotiseraient plus de 40 ans, au-delà de 60 ans.
- Remise en cause de la période de référence des 6 derniers mois : on passerait aux trois dernières années, pour le calcul de la pension.
- Pas d'intégration des primes dans l'assiette de la pension. Par contre, la création d'une caisse complémentaire obligatoire est étudiée, " financée " par une cotisation basée soit sur les primes réelles, soit sur un forfait de 20% des primes.
- Réévaluation des pensions : les retraites resteront indexées sur la valeur du point d'indice. Cependant, elles ne bénéficieront plus des revalorisations indiciaires et statutaires accordées aux agents en activité, comme c'est le cas actuellement.
- Le taux de cotisation (7,85% du traitement brut) sera augmenté pour s'aligner à terme sur celui du privé (10,35%). Dès 2004, il pourrait être relevé de 0,5%.
- Les avantages familiaux seraient préservés (droit pour la mère de 3 enfants de partir après 15 années de service, extension de la bonification d'un an par enfant élevé aux pères à condition de prendre au moins deux mois de congé après la naissance). Mais rien n'est précisé à ce stade sur les conditions financières du maintien.

Ces mesures conduiraient à des baisses de pension très importantes, de l'ordre de 20% dans un premier temps. Ceux et celles qui ne pourront totaliser les annuités seront lourdement pénalisés. A titre d'exemple, nous avons réalisé quelques simulations de calcul avec les réformes envisagées.

	Aujourd'hui : pension mensuelle pour un salarié ayant 37,5 annuités de cotisation	Demain : 40 annuités (plus décote de 3%) pension mensuelle pour 37,5 annuités	différence mensuelle
Catégorie A (indice 641)	2088 euros	1749 euros	- 339 euros (moins 16 %)
Catégorie B (indice 462)	1505 euros	1261 euros	- 244 euros (moins 16 %)
Catégorie C (indice 378)	1232 euros	1031 euros	- 201 euros (moins 16 %)

Autre exemple : celui d'une infirmière avec 25 ans de carrière.

Actuellement, elle termine sa carrière en classe supérieure au maximum à l'indice 533 (soit 2 329,21 euros de traitement mensuel) ; cela lui donne une pension mensuelle de 1164,60 euros.

Si le projet actuel est appliqué, elle aurait droit à 1091,91 euros de pension sur laquelle il faut appliquer une décote de 3% par année manquante (par rapport aux 40 annuités exigées) : ce qui conduirait à lui attribuer le minima Fonction publique, soit 945 euros ; dans ce cas là, le manque à gagner sera , de fait, de 146,91 euros par mois !

Face à ce projet d'une extrême brutalité, il faut réagir sans attendre.

Ces attaques sur les retraites ne font que s'ajouter à celles préfigurées par la décentralisation à la sauce " Raffarin ", aux réformes et réorganisations diverses , à la libéralisation des services publics et aux annonces de non-remplacement d'un départ en retraite sur deux.

Les forts mouvements du 1er février, du 3 avril et les différentes actions et grèves engagées dans plusieurs secteurs montrent que la résistance s'organise. Raffarin a décidé de rester « droit dans ses bottes » de libéral effréné comme un certain Juppé en 1995.

La réponse des fonctionnaires et de l'ensemble des salariés se doit d'être à la hauteur de la régression sociale annoncée.

Le mardi 13 mai sera une nouvelle journée de mobilisation interprofessionnelle.

L'Union syndicale-G10 Solidaires appelle tous les secteurs de la Fonction publique à être massivement en grève le 13 mai et propose de débattre partout de la reconduction de la grève.

Dans l'unité, public et privé, toutes et tous ensemble, nous gagnerons pour nos retraites !